

Extrait du procès-verbal Délibération du Comité Syndical

Séance du 13 février 2025
(Châtenois)

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 30

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 21
⇒ Procurations : 4

CLIMAT AIR ENERGIE



Objet : Territoire Engagé pour la Transition écologique / COT Alsace Centrale : Feuille de route du PETR

Rapport n° 10 présenté par Madame Noëllie HESTIN, Vice-Présidente en charge de l'énergie et du climat

RÉSUMÉ

Le PETR est engagé depuis septembre 2023 dans la démarche « Territoire Engagé pour la transition écologique » à travers un Contrat d'Objectifs Territorial signé avec l'ADEME.

La première phase de ce contrat d'objectifs prévoit que la collectivité s'organise (gouvernance interne et externe) et définisse un cap (objectifs, stratégie et plan d'action) pour dynamiser sa politique de transition écologique.

Le PETR et les 4 communautés de communes qui le composent ont ainsi travaillé, en interne et avec leurs partenaires, afin de construire une feuille de route commune pour déployer et mettre en œuvre une politique transversale et partagée de transition écologique à l'échelle de l'Alsace centrale.

Le présent projet de délibération a vocation à acter cette feuille de route en matière de transition écologique.

I. RAPPORT

I.1. CONTEXTE

Le territoire d'Alsace centrale est engagé depuis 2011 dans une démarche de transition écologique, qui s'est traduite successivement dans un livre blanc, puis dans un Plan Climat Air Énergie Territorial, adopté le 29 novembre 2022, et qui sera confirmée dans la réalisation d'un Schéma de Cohérence Territoriale valant PCAET à l'occasion de sa révision.

Toujours dans l'optique de mettre en œuvre des actions en matière d'énergie-climat, les quatre communautés de communes sont devenues des Territoires Engagés Transition Écologique en 2022, avec une thématique opérationnelle propre à chacune, choisie dans un souci de complémentarité : la mobilité (CC Sélestat), l'alimentation durable (CC Ried de Marckolsheim), l'adaptation au changement climatique (CC Vallée de Villé) et la maîtrise de l'énergie (CC Val d'Argente).

Cet engagement des quatre communautés de communes a permis au PETR de conventionner avec l'ADEME à travers un « Contrat d'objectifs territorial » pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 1^{er} septembre 2027.

La première phase de ce contrat d'objectifs (septembre 2023-mars 2025) prévoit que la collectivité s'organise (gouvernance interne et externe) et définisse un cap (objectifs, stratégie et plan d'action) pour dynamiser sa politique de transition écologique.

Ce travail a commencé en 2024 avec la complétude par les 4 communautés de communes qui composent le PETR des référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire, sur la base desquels elles ont été auditées. Suite à ces audits, les 4 collectivités ont travaillé en interne sur la construction d'une feuille de route qui leur soit propre pour accélérer la mise en œuvre de la transition écologique sur leur territoire et dans le périmètre de leurs compétences.

En parallèle, le Comité de pilotage du contrat d'objectifs territorial, rassemblant représentants élus et agents du PETR, des 4 Communautés de communes, du SMICTOM et du SDEA s'est successivement réuni le 3 juin, le 7 octobre et le 2 décembre 2024 pour partager les attentes de chacun, échanger autour des communs à travailler collectivement et construire une feuille de route commune pour déployer et mettre en œuvre une politique transversale et partagée de transition écologique à l'échelle de l'Alsace centrale.

I.2. CONTENU ET AXES PRIORITAIRES DE LA FEUILLE DE ROUTE

Cette feuille de route comprend plusieurs volets :

I.2.1. Etat des lieux

Un état des lieux de la mise en œuvre de la transition écologique sur le territoire, intégrant un bilan des diagnostics territoriaux existants et réalisés et une synthèse des résultats issus des audits des référentiels a été réalisé. Il met en avant les spécificités, les « Communs » et les axes de progression pour chacun des territoires :

Les spécificités	Les communs	Les axes de progressions
CCVA : Coop'ter (forêt)	PAT, SARE, Mobilité	Exemplarité du patrimoine
CCVV : l'adaptation au changement climatique	Plan de formation	Achats durables intégrant l'aspect économie de ressources, sobriété
CCS : la mobilité	Plan de communication	Economie circulaire
CCRM : l'agriculture, l'alimentation	Ateliers de la transition	Communication TE multi-sujets et multi-publics
		Structuration TE interne impliquant largement élus et agents

I.2. 2. Gouvernance

Une proposition de gouvernance pour mettre en œuvre une politique transversale et partagée de transition écologique à l'échelle de l'Alsace centrale a également été présentée en comité de pilotage. Elle s'articule autour de plusieurs instances, permettant une organisation transversale entre les différentes politiques soutenant la transition écologique sur le territoire :

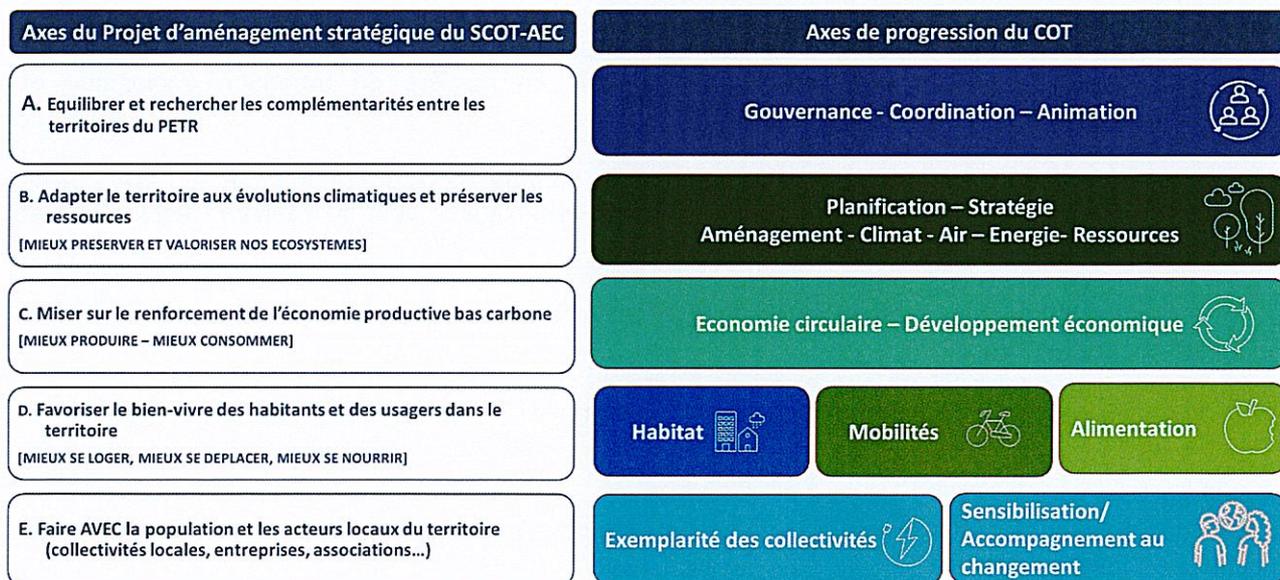
- Un comité de pilotage « Transition écologique » qui rassemble les présidents des Communautés de Communes, du PETR, du SMICTOM et du SDEA, les élus référents « transition » de ces institutions, les Directeurs Généraux des services, les référents techniques en charge de la transition (accélérateurs de transition) et les référents des partenaires (ADEME, AMO T.E.T.E.). Il sera convoqué 2 fois par an pour faire le point sur l'avancement des objectifs de transition écologique du territoire et arbitrer sur leurs évolutions.
- Un comité technique, composé des techniciens en charge de la transition des communautés de communes, du PETR et du SMICTOM, ainsi que des AMO en charge du suivi de la démarche T.E.T.E. à l'échelle du PETR. Il se réunit mensuellement pour assurer la transversalité entre les différents territoires ainsi que le suivi des actions communes.

- Des groupes thématiques, pour la plupart déjà structurés à l'échelle du territoire (aménagement durable - SCOT, habitat, mobilité, développement économique, agriculture-alimentation, prévention des déchets, tourisme, accompagnement au changement, formation). Il est proposé que de nouvelles thématiques soient partagées courant 2025 : stratégie énergétique (dans le cadre du Schéma directeur des énergies), achats durables-budgets verts, communication, économie circulaire et adaptation au changement climatique. Ces groupes de travail sont animés par les référents des différentes thématiques au sein de chacune des collectivités.

La mise en œuvre effective de cette gouvernance sera animée par la chargée de mission Transition énergétique du PETR, en s'appuyant autant que possible sur les groupes de travail et les instances déjà existantes. Des points d'avancement réguliers sur la démarche seront restitués en bureau du PETR à la suite de chaque comité de pilotage, afin de maintenir le lien entre la démarche et la politique globale de la collectivité.

1.2.3. Orientations stratégiques

Il est proposé que la feuille de route transition écologique croise les orientations du projet d'aménagement stratégique du SCOT en cours de révision et celles du Plan Climat Air Energie Territorial, pour pouvoir à terme fournir la trame du futur SCOT-AEC :



Ces premières orientations seront donc complétées en 2025 suite au débat du PAS et à la finalisation du SCOT-Air-Energie-Climat. Ces orientations seront également complétées d'objectifs quantitatifs et qualitatifs ainsi que d'indicateurs permettant d'assurer leur suivi, qui seront également intégrés dans le volet Climat Air Energie du SCOT en cours de révision.

1.2.4. Axes de travail

Ces orientations stratégiques sont déclinées sous la forme d'un plan d'actions partagé, qui reprend les actions communes à mettre en place à l'échelle du PETR. Celui-ci intègre notamment les priorités suivantes pour l'année 2025 :

1. Finaliser la réalisation (ou la révision) des documents cadre et travailler leur déclinaison /animation dans les EPCI et la communication sur leur contenu :
 - a. Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
 - b. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
 - c. Schéma directeur des énergies (SDE)

- d. Schéma directeur des infrastructures de carburants alternatifs (SDICA)
 - e. Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA – porté par le SMICTOM)
 - f. Le Plan Global de déplacements
 - g. Le diagnostic économie circulaire du territoire
2. Poursuivre et renforcer les projets engagés sur les thématiques de l'habitat, de la mobilité, de l'alimentation et du transfrontalier
 3. Structurer une stratégie de communication Transition écologique déclinée par cibles et objectifs et la mettre en œuvre
 4. Reconduire et animer le plan de formation Transition écologique, plus particulièrement autour de l'économie circulaire et des pratiques « métiers » des agents
 5. Co-construire une stratégie d'accompagnement au changement de comportement
 6. Structurer et organiser le suivi des indicateurs

Le détail de la feuille de route est décliné sous forme d'annexe à la présente délibération.

- VU** le Code Général des Collectivités territoriales,
- VU** les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat Alsace Centrale lequel est notamment compétent pour mener des actions en matière de transition écologique et d'aménagement de l'espace,
- VU** la délibération du 21 septembre 2023 approuvant le projet de territoire du PETR, et l'axe 2 de ce projet de territoire qui a pour objet d'« engager le territoire dans la transition écologique et énergétique »,
- VU** le Contrat d'Objectifs Territorial qui lie le PETR et l'ADEME pour la période du 1er septembre 2023 au 1er septembre 2027.
- VU** la feuille de route « Transition écologique » présentée en annexe à la présente délibération

Considérant

L'intérêt de déployer et mettre en œuvre une politique transversale et partagée de transition écologique à l'échelle de l'Alsace centrale

II. DÉCISIONS

Il est demandé au Conseil Syndical,

Sur avis du Bureau Syndical du 3 février 2025

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER la feuille de route « Transition écologique » du PETR présentée en Annexe,

D'INSCRIRE les crédits correspondants à la mise en œuvre de cette feuille de route au budget 2025 du PETR

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	Présent		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	Présent		POUR
ANDREA Charles	Présent		POUR
DELSART Patrick	Absent	Luc ADONETH	POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	Présent		POUR
DIGEL Denis	Absent		
DUSSOURD Yves	Absent		
ENGEL Robert	Présent		POUR
HIRTZ Sylvie	Présente		POUR
HORNBECK Nadège	Présente		POUR
MUHR Virginie	Absent		
RISCH Claude	Absent		
SCHALLER Claude	Présent		POUR
SCHEIBLING Philippe	Absent		
SCHEUER Tania	Absente		
SCHLEIFER Christian	Absent		
SOHLER Olivier	Présent		POUR
WIRA Michel	Absent		
WOTLING Philippe	Absent		
Suppléants			
CLAVER Michèle			
GAUDIN Bertrand			
HOLZMANN Yves			
MORIS Olivier			
OBERLE Fabienne			
RENAUDET Michel			
Communauté de Communes de VILLE			
Titulaires			
BUHL Patrick	Présent		POUR
ESCHRICH Emmanuel	Présent		POUR
JANUS Serge	Présent		POUR
MEYER Alain	Présent		POUR
PIELA Jean-Pierre	Absent		
PFANN Lionel	Présent		POUR
SCHMITT Bernard	Présent		POUR
UHLERICH Marie-Odile	Absente		
WALSPURGER Yvette	Absente		
Suppléants			
DAVID Joffrey			
DUCORDEAUX Marie-Line			
DEBAUCHEZ Gérard			
HAESSLER Christian			
HOULNE Monique			
KRAUTH Alexandre	Présent		
MANGEOLLE Abel	Présent		
MULLER André			
WITZ Jean-Marc			
Communauté de Communes du Ried de MARCKOLSHEIM			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	Présent		POUR
FOISSIER Sébastien	Absent		
GREIGERT Catherine	Présente		POUR
JEHL Alex	Absent		
KEMPF Denise	Absente		
KLIPFEL Martin	Présent		POUR
KLOTZ Mathieu	Présent		POUR

KNOBLOCH Christophe	Présent		POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	Présent		POUR
MEMHELD Christian	Absent		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Absent	Catherine GREIGERT	POUR
SCHWEIN Noël	Présent		POUR
SCHWOERER Sébastien	Absent	Michel BUTSCHA	POUR
VOEGELI Jean-Michel	Présent		POUR
VOGEL Camille	Absente		
Suppléants			
BERGER Mickaël			
BLATZ François			
GRISS Vincent			
ROHMER Clément			
NEEFF Anne Marie			
ULRICH Anne-Lise			
Communauté de Communes du VAL D'ARGENT			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	Présent		POUR
FRECHARD Jean-Luc	Présent		POUR
FREYBURGER Eric	Absent	Jean-Luc FRECHARD	POUR
GOETTELMANN Thomas	Présent		POUR
HESTIN Noëllie	Présente		POUR
ORSATI Régine	Présente		POUR
PETIT Denis	Présent		POUR
ROUSSEL Nathalie	Présent		POUR
Suppléants			
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			34

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 17 FÉVRIER 2025

Le secrétaire de Séance
Bernard SCHMITT

Le Président,
Patrick BARBIER
p/d la Directrice Générale Adjointe des Services,
Josiane MARTIN-DOLL



Transmis au représentant de
l'Etat dans le département :

26 FEV. 2025
67 SELESTAT-ERSTEIN

Mise en ligne le : 26 FEV. 2025

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.